



Viens m'aider dans  
mon cheminement !

## ERGOTHÉRAPEUTES REPLACEMENT

<b>CONCOURS</b>	221-ERGO-26
<b>PÉRIODE D’AFFICHAGE</b>	Du 18 juin au 27 juin - 16 h
<b>TYPE DE POSTE</b>	Remplacement à 100 %
<b>RÉSEAU/LIEU DE TRAVAIL</b>	Écoles spécialisées (École Le Tournesol 80 % et Marc-Laflamme/Le Prélude 20 %)
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	Marie-Ève Dumais, directrice adjointe
<b>HORAIRE</b>	8 h à 16 h
<b>HEURES/SEMAINE</b>	35 h
<b>SALAIRE</b>	De 57 547\$ à 105 578\$
<b>ENTRÉE EN FONCTION</b>	Rentrée scolaire

### NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'ergothérapeute comporte plus spécifiquement le dépistage et l'évaluation des élèves présentant des troubles physiques ou psychomoteurs et la détermination d'un plan d'intervention en vue de leur permettre d'atteindre le maximum possible d'indépendance dans l'exercice des fonctions motrices et perceptivo-motrices de leur corps et de faciliter leur cheminement scolaire.

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emploi, doit, de façon générale :

- évaluer les habiletés fonctionnelles de l'élève et explique les limites du fonctionnement en identifiant les forces et les faiblesses selon différentes composantes (sensorielle, neurologique, motrice, cognitive, sociale) et détermine ses besoins de réadaptation. Elle ou il élabore un plan de traitement pour répondre aux besoins de l'élève;
- participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs;
- conseiller et soutenir le personnel enseignant pour qu'il puisse adapter l'enseignement ou le matériel. Elle ou il suggère des stratégies pour que l'élève devienne le plus fonctionnel et autonome possible dans son milieu de vie. Elle ou il rencontre, soutient et conseille les parents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant la réadaptation de l'élève;
- conseiller le personnel d'encadrement, rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision. Elle ou il recommande l'acquisition d'équipements;
- développer et maintenir des relations avec les représentantes et représentants des organismes partenaires, du réseau de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires;
- préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions;
- réaliser des évaluations complètes des besoins de l'élève pour déterminer la pertinence du recours à une mesure de contrôle et, le cas échéant, décider de l'utiliser de façon concertée avec les acteurs concernées;
- travailler de façon interdisciplinaire pour identifier et planifier des interventions visant à répondre aux besoins des élèves.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec .

### Comment postuler

Prière de bien vouloir transmettre un bref curriculum vitae ainsi qu'une lettre où vous précisez, en quelques lignes, les raisons qui motivent ou supportent votre candidature .

POUR POSTULER CLIQUER [ICI](#)

Le Service des ressources humaines  
550, 53e Avenue  
Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 2T7  
rh-professionnel@csspi.gouv.qc.ca

Une entrevue de sélection sera planifiée avec les candidats retenus seulement.

Le CSSPI est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert.

